



Citrap-Vaud
Case postale 73
1000 Lausanne 21

Lausanne, le 19 octobre 2015
P.3/141 – ajm – AGC/DevCom

Pétition pour la création urgente d'une ligne de bus circulant entre Bellevaux et la Blécherette

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre pétition adressée à la Municipalité le 17 novembre 2010 demandant la création urgente d'une ligne de bus reliant la Blécherette à Bellevaux, nous vous faisons part des éléments suivants.

A cheval sur les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, une zone à forte densité de logements et d'activités répartie sur les chemins de Maillefer, du Petit-Flon, du Rionzi et de la Tuilière, est en plein développement ; cette zone comprend actuellement environ 120 entreprises et 300 logements. D'autres constructions sont en cours et, à terme, le quartier pourra compter pas moins de 600 logements auxquels seront associés toutes sortes d'activités de proximité (centre de vie enfantine, cabinet médical, café restaurant, commerces).

Au moment du lancement de la pétition, ce secteur n'était pas encore desservi par les transports publics, et près de 15 minutes à pied étaient nécessaires pour se rendre aux arrêts tl les plus proches depuis le centre du quartier, soit Bellevaux et Blécherette. Cette situation n'était pas favorable à une utilisation accrue des transports publics par les habitants et les pendulaires du nouveau quartier.

Sur la base de ce constat, votre pétition demandait qu'une ligne de bus relie à une fréquence régulière et attrayante, les arrêts de Bellevaux et de la Blécherette, afin de desservir les quartiers traversés et de les connecter au réseau de transports publics existants.

La desserte future de Maillefer et Rionzi a fait l'objet d'une étude qui a analysé de très nombreuses variantes avec l'aide d'un bureau spécialisé. Les résultats préférentiels sont le prolongement de la ligne n° 3 jusqu'au milieu du quartier de Maillefer. Ce prolongement nécessite une reprise de la voirie, la création d'un giratoire de rebroussement pour les trolleybus et son électrification. Les études ont montré que le prolongement de la ligne tl n° 3 dans le quartier implique des aménagements routiers beaucoup plus importants que ceux imaginés initialement, ainsi que des expropriations. Compte tenu des délais d'études, de réalisation, de

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



coordination conjointe entre les communes territoriales du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne, ainsi que des tl, de mise à l'enquête intercommunale et auprès de l'Office fédéral des transports, et enfin de construction, mais aussi des problèmes de capacité financière des deux Communes concernées, l'investissement est actuellement planifié à l'horizon 2017-2020.

Dès février 2012, une solution transitoire a été mise en place avec la création de la ligne n° 23, proposant des minibus aux heures de pointe du matin et du soir reliant l'arrêt Forêt à Bellevaux au quartier du Rionzi, et des taxibus le reste du temps. Cette offre va être renforcée, avec dans l'immédiat la mise en service d'une course après 19 heures. Au changement d'horaire du 13 décembre 2015, le quartier sera desservi de 7 heures à 21 heures à une fréquence de 20 minutes. Durant les autres plages horaires, l'offre taxibus sera maintenue, avec la suppression de la surtaxe actuellement appliquée à ce service.

En raison des développements du quartier prévus, la mise en service de bus standards sur cette ligne (moyennant une adaptation du parcours) sera étudiée pour assurer la transition jusqu'au prolongement de la ligne n° 3 en 2020.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, et en vous priant de bien vouloir en transmettre copie aux cosignataires, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter